

# CORINE BUFFELARD

## SOUS LES FEUX DE LA MAIRIE

UNE FILLE

À

CELLE QUI A CRÉÉ UNE SECTION LOCALE DANS UNE VILLE LIGÉRIENNE  
PENSAIT OUVRIR UNE VOIE POUR LE DIALOGUE SOCIAL.



### Quel est ton parcours professionnel ?

Bibliothécaire territoriale, j'ai été engagée en 2004 comme directrice d'une nouvelle médiathèque municipale. Je trouvais là un lieu culturel, à échelle humaine au sein duquel le contact, les échanges interpersonnels et les concepts de lieu de convivialité et de sociabilité avaient toute leur place.

Un beau défi en début de carrière dans la FPT, choisie volontairement et avec détermination, pour défendre les valeurs du service public, poursuivre la démocratisation de l'accès à la culture. 12 ans

**Corinne Mondon**  
Secrétaire générale  
de l'Unsa Territoriaux de la Loire

<http://territoires42.unsa.org/>

[sd.unsa.territoires.42@gmail.com](mailto:sd.unsa.territoires.42@gmail.com)

d'investissement sans faille, d'implication, d'heures supplémentaires et de congés non pris.

### Pourquoi as-tu adhéré à l'UNSA ?

En 2013, besoin de conseils et d'accompagnement ; je rencontre Corinne Mondon, secrétaire générale de l'UNSA Territoriaux 42. Le syndicalisme et le fait de s'investir pour le bien commun m'avaient toujours attirée, mais les autres grands syndicats ne correspondaient pas à mes valeurs.

L'UNSA m'a très rapidement plu, avec son autonomie, les valeurs humaines qu'elle défend, son rejet de l'extrême droite... J'ai donc eu envie de m'investir. Une section syndicale a été créée dans la commune en janvier 2014 avec mon collègue Jean-François Roche. Les élections ont été décisives sur le territoire ligérien ! Je suis élue en CT, CHSCT et en CAP A. Localement, nous ne sommes cependant qu'une quinzaine d'adhérents pour un effectif communal de 108 fonctionnaires.

### Comment s'est déroulé ton parcours syndical ?

Je savais que les casquettes de chef de service et de représentante syndicale ne seraient pas évidentes à porter. Mais il me semblait que c'était un droit !

Or les relations avec la municipalité sont tendues dès le départ, alors que le dialogue social est une valeur essentielle de l'UNSA. La mise en place des CT et CHSCT est périlleuse. Le règle-

ment intérieur de ces instances n'est jamais respecté par la ville, les comptes rendus sont tronqués, les représentants du personnel systématiquement attaqués. Et surtout, dès la fin 2014, les heures de décharges syndicales n'ont jamais été communiquées par la ville.

Fin 2015, le projet de réorganisation du service qu'on me demande de formaliser n'est, en fait, qu'un prétexte pour supprimer un poste de catégorie C et solliciter encore plus de bénévoles. Quelle belle image du service public et quelle non-reconnaissance des compétences des professionnels des médiathèques !

Face à mes remarques de chef de service et de représentante du personnel, les menaces de l'avocat sont nombreuses. Enquête administrative, injonction de quitter le service immédiatement pour la sécurité et la santé des agents, suspension de mes fonctions, procédure disciplinaire, conseil de discipline, révocation !

Je vis depuis le début de l'année un très mauvais film. Je suis heureusement bien entourée avec, au niveau départemental Corinne Mondon et, au niveau national, la fédération des Territoriaux et notamment Michel Lestienne.

Je tente de rester forte et de me battre, d'autant que l'injustice me révolte. Je suis loin d'être un manager parfait, mais je ne mérite pas de vivre un tel acharnement. C'est l'exercice du droit syndical qu'on bafoue ! Malheureusement, on constate une recrudescence de ces comportements chez les élus locaux. Dans le privé, cela s'appelle le délit d'entrave.